

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



INTRO



CE TUTORIEL EST POUR TOI SI :

Tu souhaites officialiser ta pratique artistique aux yeux de la loi afin de pouvoir gagner de l'argent en vendant ou en louant tes œuvres originales, en faisant des expositions, en participant à des résidences artistiques, en touchant des bourses pour la création et tu souhaites bénéficier de la protection sociale de ce statut.



IL N'EST PAS POUR TOI SI :

→ Ton revenu artistique provient uniquement des Droits d'Auteur versés par des EPO (éditeurs, producteurs, organismes de gestion), car ces rémunérations n'ont pas besoin de numéro SIRET.

→ Tu es artiste-interprète (acteur, chanteur, danseur, musicien) et es salarié sous le régime des intermittents du spectacle. (Tu peux néanmoins cumuler les deux statuts si tu exerces ces deux activités).

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



SOMMAIRE

1

COMMENCER

- À avoir sous la main
- Inscription en ligne avec l'INPI

2

LE FORMULAIRE

- Identité de l'entreprise
- Composition
- Insaisissabilité
- Etablissements
- Options fiscales
- Pièces jointes
- Récapitulatif

3

AFFAIRE À SUIVRE

- Réception des documents
- Tadalaide

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



COMMENCER

À avoir sous la main

- une bonne demi-heure devant toi
- ton n° de sécurité sociale
- ta pièce d'identité recto/verso au format numérique suivie d'une attestation sur l'honneur manuscrite, datée et signée



*J'atteste sur l'honneur que la copie de cette
pièce d'identité est conforme à l'original.*

fait à

le ../../....

signature

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



COMMENCER

Se connecter à l'INPI

institut national de la propriété intellectuelle

Connecte-toi sur le site de l'INPI
<https://procedures.inpi.fr/?/>



Pour se connecter, 3 options s'offrent à toi. Tu peux choisir l'une de ces trois options indifféremment :

1. Se connecter avec France Connect et notamment via les site des impôts et de la sécurité sociale
2. Se connecter avec France Connect + (via une identité numérique)
3. Créer un profil de façon classique, via INPI Connect



Si tu optes pour INPI Connect, tu cocher "non" à la question "Je suis un compte administrateur de mon entreprise").

Une fois connecté, tu seras redirigé vers le site du Guichet Unique :

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



COMMENCER

Dans l'onglet ENTREPRISES, choisis :
« **Créer, modifier ou cesser une entreprise** »

 ENTREPRISES Créer, modifier ou cesser une entreprise Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise Là, dans la colonne en bleu	 MARQUES Portail Marques	 BREVETS Déposer, gérer, enregistrer son brevet Payer les annuités d'un brevet	 DESSINS & MODÈLES Portail Dessins et modèles
---	---	--	--

Dans la colonne de gauche, clique sur
« **Créer une entreprise** »

Création d'entreprise Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur la création d'entreprise  Créer une entreprise	Modification ou cessation d'entreprise Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo pour modifier ou cesser une entreprise  Rechercher une entreprise Siren Format : 000000000	Dépôt de comptes annuels Recherchez une entreprise pour déposer des comptes annuels Siren Format : 000000000
--	---	---

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



COMMENCER

Création de l'entreprise ⓘ

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veuillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? * ⓘ

Entrepreneur individuel

L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ? * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Extension d'une entreprise étrangère * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Entreprise agricole * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? * ⓘ

☐ Oui ☐ Non

Artiste-auteur ≠ Micro-entrepreneur

Si tu as exercé une activité non salariée qui n'est plus active (= elle est clôturée), coche « oui » puis renseigne ton numéro unique — aussi appelé numéro SIREN — qui sera réactivé.

Dans le cas contraire (pas d'activité non salariée ou activité non salariée toujours en cours), choisis « non ».

La toute première étape de la création de ton statut est faite.
On passe maintenant au plat de résistance : le formulaire.

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Te voilà sur la page d'accueil du formulaire. Nous avons identifié pour toi les questions qui pourraient te poser problème pour t'aider à remplir correctement toutes les informations concernant ta nouvelle entreprise, onglet par onglet :

- ✓ Identité de l'entreprise
- ... Composition
- ... Insaisissabilité
- ... Établissements
- ... Options fiscales
- ... Pièces jointes
- ... Observations et correspondance
- ... Récapitulatif

*Nom du brouillon

→ le nom de dossier n'a pas d'implication officielle, il t'est personnel.

En plus du classique état civil, la capacité juridique, la situation matrimoniale, l'adresse du domicile, si tu as un pseudonyme d'artiste sous lequel ensuite tu souhaites ouvrir un compte bancaire par exemple tu peux le mentionner ici.

Prénom 1 *	Prénom 2
Nom de naissance *	Genre *
Titre	Nom d'usage
Pseudonyme	Date de naissance *
Pays de naissance *	Nationalité *
Situation matrimoniale *	Entrepreneur bénéficiant du statut de non sédentaire ?
	☐

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Coche « oui » si tu exerces une activité relevant d'un autre statut (salariat, micro-entrepreneur, intermittent du spectacle...), sinon coche « non ».

Volet social de l'entrepreneur ⓘ

Numéro de sécurité sociale *

15 caractères

Activité antérieure *

☐ Oui ☒ Non

Organisme d'assurance maladie *

Exercice d'une activité simultanée * ⓘ

☒ Oui ☐ Non

Statut de l'exercice de l'activité simultanée *

Affiliation biologiste

☐ Oui ☒ Non

Affiliation pharmacien

☐ Oui ☒ Non

à remplir ou non selon ton cas. Si tu es micro-entrepreneur, choisis « non salarié non agricole » Si tu es salarié.e, choisis « salarié ».

Adresse de l'entreprise

L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? *

Recours à une société de domiciliation d'entreprises ? ⓘ

Si tu travailles à domicile et que tu ne souhaites pas faire appel à une société de domiciliation, coche « oui » à la première question, et « non » à la seconde. Si tu souhaites faire appel à une société de domiciliation, coche « non » puis « oui ». Il te faudra alors renseigner les informations de l'entreprise te fournissant une adresse pro (SIREN + dénomination de l'entreprise).



Faire appel à une société de domiciliation te permet de ne pas utiliser ton adresse personnelle comme adresse de domiciliation d'entreprise.

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Déclaration du contrat d'appui

Un contrat d'appui a-t-il été conclu ? * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Coche "non", le contrat d'appui n'est pas adapté aux artistes-auteurs.



Un Contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) permet à un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise d'être aidé et accompagné, de la phase préparatoire jusqu'au début de l'activité, par une société ou une association « structure d'appui » ou « couveuse ».

Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires

Ajouter un représentant

Aucun pouvoir n'est défini

Tu peux passer cette étape car il s'agit ici de renseigner les principales personnes qui composent l'entreprise en dehors de toi et qui participent à sa gérance - cela n'est pas applicable à ton cas.

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Insaisissabilité

Votre résidence principale ne peut pas être saisie par vos créanciers professionnels, sauf volonté contraire de votre part exprimée par déclaration devant notaire : avez-vous effectué une telle déclaration ? * ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Tu peux cocher "non".

Liste des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Déclarer ou renoncer à l'insaisissabilité de ma résidence secondaire

Tu peux passer cette étape, sauf si tu veux déclarer un bien spécifiquement : dans ce cas-là, tu devras te rendre devant un notaire.

Description de l'établissement

Cet établissement est-il l'établissement principal ? *



☒ Oui ☐ Non

Nom commercial ⓘ

↑
La case est pré-cochée selon tes réponses précédentes

↑
Ne pas remplir



Le nom commercial n'est pas votre pseudonyme. Si vous avez choisi un pseudonyme dans la première partie du formulaire, il ne faut pas le réécrire dans la case "nom commercial"..

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Adresse de l'établissement



[Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les adresses](#)

Sélectionner une adresse déjà saisie :

Pays *

Adresse *

Complément de localisation



Indiquer l'adresse de l'établissement (celle de votre domicile si vous avez choisi de les associer, celle de votre atelier s'il est distinct, ou encore l'adresse de domiciliation obtenue via une société de domiciliation d'entreprise, le cas échéant).

Effectif salarié

Présence de salariés dans l'établissement *

☐ Oui ☒ Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *

☐ Oui ☒ Non



Si tu commences, tu n'as a priori pas encore de salariés

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE



Cette partie est essentielle pour que l'administration identifie bien ton activité comme relevant d'une activité d'artiste-auteur.

Liste des activités de l'établissement* ⓘ

Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Ajouter une activité



Clique sur "ajouter une activité".

Tu peux choisir une date antérieure ou la date du jour. Si tu mentionnes une date antérieure, tes prochains appels à cotisation la prendront en compte.

Activité principale pour l'établissement* ⓘ

☒ Oui ☐ Non

Exercice de l'activité*

☒ Permanente ☐ Saisonnière

Activité dans le prolongement d'une activité agricole* ⓘ

☐ Oui ☒ Non

Description de l'activité principale* ⓘ

Nombre de caractères restant : 15000

L'INSEE se basera sur les 140 premiers caractères du libellé de votre activité afin d'attribuer un code APE.

Date de début de l'activité*

28/03/2025

Exemple :
31/01/2023

L'activité est-elle exercée de manière ambulante ?*

ⓘ
☐ Oui ☒ Non

Pour la description de l'activité principale, une simple description de ton activité générale suffit : ARTISTE-AUTEUR (peinture, sculpture, dessin, installation,...). Bien spécifier le médium ! Pour une meilleure compréhension par l'administration, tu peux spécifier "création d'oeuvres originales".

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Pour la catégorisation 1, indique “Activités de services” ;

Pour la 2, “Arts, culture et divertissement” ;

La 3, “Activités créatives, artistiques et de spectacle”.

Parmi les activités proposées dans la catégorisation 4, il y a un mélange entre le spectacle vivant et les arts plastiques et graphiques. Choisis l'activité artistique qui correspond le plus à ton activité. Pour avoir le bon code APE, privilégies les 4 suivantes :

- . Création artistique relevant des arts plastiques et graphiques
- . Création d'œuvres littéraires et dramatiques
- . Création d'œuvres musicales et chorégraphiques
- . Critique d'art, de musique, de littérature, de théâtre, de cinéma

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au [chatbot](#).

Catégorisation 1 de l'activité * ⓘ

Activités de services

Catégorisation 2 de l'activité * ⓘ

Arts, culture et divertissement

Catégorisation 3 de l'activité * ⓘ

Activités créatives, artistiques et de spectacle

Catégorisation 4 de l'activité * ⓘ

Création artistique relevant des arts plastique...

Vous déclarez une activité de forme Libérale.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette forme d'activité, vous pouvez adapter la catégorisation de l'activité en question pour la faire correspondre au mieux avec la description détaillée de votre activité.

Artiste / Auteur * ⓘ

☒ Oui ☐ Non

Origine

Type d'origine *

Création

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Options fiscales

Régime d'imposition des bénéfices *

Régime d'imposition de la TVA *

RÉGIME D'IMPOSITION DES BÉNÉFICES

En tant qu'artiste-auteur, tu as 2 choix :

→ le régime spécial BNC (aussi appelé micro-BNC)

On pratique ici un abattement automatique de 34% sur tes recettes encaissées correspondant à une estimation pour les charges professionnelles. Il s'agit d'un mode de gestion simplifié mais tu ne peux pas déduire tes frais. Quelque soit tes dépenses, on considérera que ton bénéfice est égal à 66% de tes recettes.

Exemple : Tu as encaissé 10 000 EUR HT pendant l'année, on déduit 3 400 EUR automatiquement (considéré comme tes dépenses) et ton bénéfice imposable sera de 6 600 EUR HT.

→ le régime de la déclaration contrôlée (aussi appelé frais réels)

Cette fois-ci on déduit non plus une estimation MAIS tous tes frais dépensés pendant l'année de tes recettes. Cette solution nécessite d'avoir un outil comptable (logiciel agréé ou registres papier) ou faire appel à un cabinet d'expertise comptable afin de tenir les comptes de ses recettes et dépenses à l'année pour aboutir à un résultat appelé bénéfice ou déficit.

Exemple : Tu as encaissé 10 000 EUR HT pendant l'année et dépensé 5 400 EUR. On déduit l'ensemble des tes dépenses et ton bénéfice imposable sera de 4 600 EUR HT.

Pour savoir quel est le régime le plus avantageux par rapport à ton activité, estime tes charges professionnelles (loyer d'atelier, frais de production, déplacements, frais de réception, documentation, abonnements, cotisations sociales,...) et tes recettes sur un an. Quel pourcentage de tes recettes dépenses-tu en charges professionnelles ? Si ce pourcentage dépasse les 34%, il peut être intéressant d'opter pour un régime d'imposition dit des "frais réels".

NB : Le régime micro-BNC est soumis à un seuil de chiffre d'affaires HT annuel de 77 700 euros. Une tolérance d'un an est accepté en cas de dépassement, mais au-delà d'un an de dépassement de ce seuil, tu es obligé d'opter pour le régime des Frais réels / Déclaration contrôlée.

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

RÉGIME D'IMPOSITION DE LA TVA

En tant qu'artiste-auteur, tu as 3 choix :

→ le régime de la franchise en base de TVA

= pas de TVA

Cela signifie que tu n'es pas redevable de la TVA. Tu n'auras ni à la collecter, ni à la déclarer, ni à la reverser à l'état. Attention, tu dois indiquer sur chacune de tes factures la mention suivante : « TVA non applicable – article 293 B du CGI » mais cela veut aussi dire que tu paies tous les fournisseurs TTC.

Tu ne peux choisir cette option que lorsque tes revenus artistique HT ne dépassent pas un certain seuil : pour l'année précédente 47 600 € ou pour l'année en cours 58 600 €.

→ le régime réel simplifié de TVA

= gestion de la TVA avec une déclaration annuelle et deux acomptes semestriels

Avec ce régime, tu deviens redevable de la TVA. Sur tes factures, les prix devront être indiqués « HT » et « TTC » et tu devras appliquer les pourcentages adaptés selon ce que tu vends. La vente d'une oeuvre originale est taxée à 5,5 % par exemple, et la cession des droits d'auteur à 10%. Tu pourras également récupérer la TVA payée sur les factures fournisseurs puis tu paieras à l'administration la différence entre la TVA collectée et la TVA payée.

La TVA devra être déclarée et payée une fois par an avec un système d'acompte en juillet et en décembre.

→ le régime réel normal de TVA

= gestion de la TVA avec une déclaration mensuelle (ou option trimestrielle)

Dans ce régime la seule différence est que la déclaration se fait mensuellement de même que le paiement. Tu as également la possibilité de demander de le faire au trimestre.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est un impôt indirect collecté par les entreprises puis reversé à l'état selon cette formule : $TVA\ due = TVA\ collectée - TVA\ déductible$ (celle que tu as payée pour tes achats professionnels). En tant qu'artiste-auteur, tu n'es obligé de collecter la TVA qu'à partir d'un certain seuil de revenu. Tu peux cependant décider de ton plein gré de la collecter afin de la déduire de tes achats professionnels. En effet, si la TVA que tu as collecté est inférieure à la TVA que tu as dépensé pour tes achats professionnels, l'état te versera la différence. Cela peut être intéressant si tu investis régulièrement dans du matériel par exemple.

ARTISTE-AUTEUR

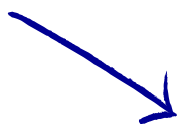
Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Cette option ne concerne que ceux qui ont choisi pour régime d'imposition des bénéfices l'option du régime en frais réels.

Il s'agit ici de choisir entre deux logiques de comptabilité : celle dite "de trésorerie" (paiements/encaissements) ou celle dite "d'engagement" (créances/dettes). Dans le 1er cas, la comptabilité prend en compte uniquement les recettes encaissées et les dépenses payées. Dans le second, on prend en compte les dates des factures émises ou reçues, que celles-ci soient payées ou non.



Option pour la tenue d'une comptabilité créances/dettes *

☐ Oui ☐ Non

Ne concerne pas les artistes-auteurs

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *

☐ Oui ☒ Non



Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an *

☐ Oui ☒ Non



Cette option n'apparaît que si tu as choisi le régime réel normal TVA. Elle te permet, si ta TVA collectée sur l'année est inférieure à 4000 euros, de déclarer et régler ta TVA par trimestre plutôt que par mois.

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

PIÈCES JOINTES

→ Importe ou fais glisser une version numérique de ta pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) recto/verso, avec l'ajout d'une mention manuscrite faisant état sur l'honneur de la conformité du document. Tu peux reprendre la formulation de l'exemple ci-dessous :



*J'atteste sur l'honneur que la copie de cette
pièce d'identité est conforme à l'original.*

fait à

le ../../....

signature

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

☒ Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirène ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers.

Une partie des informations fait l'objet d'une publicité légale : ces données seront diffusées à des fins de réutilisation en données ouvertes. Ainsi vos nom, prénom, nom d'usage, mois et année de naissance, commune de résidence, tout comme les pièces annexes (statuts, PV d'assemblée générale...), seront mises à la disposition du public à des fins de réutilisation, par exemple par des sites internet d'information sur les entreprises.

Vous pouvez vous opposer à ce que ces informations fassent l'objet d'une utilisation à des fins de **prospection**, toutefois leur diffusion reste autorisé.

Votre choix n'a aucune incidence sur votre formalité en cours, et vous pourrez changer d'avis ultérieurement en vous rendant sur la notice de l'entreprise sur data.inpi.fr



Depuis quelques années, les entrepreneurs individuels peuvent demander à ce que leurs informations personnelles enregistrées dans le répertoire Sirene ne soient pas rendues publiques, ni utilisées par des tiers autres que les administrations ou organismes habilités. Attention si tu fais le choix de ne pas divulguer les informations, tes clients ne pourront pas vérifier l'état d'activité de ton entreprise (dans le cadre de clients publics notamment).

Je consens à la mise à disposition de mes données personnelles à des fins de prospection *

☐ Oui ☒ Non



Attention, la case « oui » est cochée par défaut. A changer si tu ne souhaites pas que tes données personnelles soient utilisées pour du démarchage publicitaire.

CORRESPONDANCE

Tu peux sélectionner "l'entreprise" à la question "type de destinataire", puis confirmer ou renseigner l'adresse de correspondance désirée.

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



LE FORMULAIRE

Signe électroniquement ta déclaration puis clique sur

✨ « Valider le dossier » ✨



Félicitations ! Le plus dur est fait. Les informations renseignées dans le formulaire que tu viens d'envoyer vont être transmises à différents organismes liés à ton nouveau statut : l'INSEE, l'administration fiscale, la Sécurité sociale et l'Urssaf du Limousin. Dans les prochaines semaines, ces organismes vont t'envoyer des documents relatifs à la création de ton statut : garde un œil sur ta boîte aux lettres !

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



À SUIVRE : LES DOCUMENTS QUI VONT T'ÊTRE ENVOYÉS

INSEE

Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

→ garde précieusement ce document, il contient ton numéro SIREN et sa déclinaison SIRET et ton code APE (activité principale exercée) qui devrait être 90.03A, 90.03B, 74.10Z ou 74.20Z si l'INSEE a bien compris ton activité.

Memento fiscal

→ à garder également, ce document récapitule tes modalités d'imposition (BNC et TVA)

IMPÔTS

SÉCURITÉ SOCIALE DES AA

artistes-auteurs

Attestation d'affiliation

→ toujours à garder, ce document peut t'être demandé dans le cadre de demandes de bourses, résidences ou encore d'aides.



URSSAF DES AA

→ pour exonérer ton diffuseur (collectivité, association, entreprise...) de prendre sur la somme due tes cotisations sociales pour les reverser à l'URSSAF pour toi. Attention, le précompte n'est applicable que si ton diffuseur est français.

→ pour activer ton espace en ligne qui te permettra par la suite de déclarer tes revenus, poser tes questions et payer tes cotisations

→ tu pourras moduler ces acomptes sur ton espace personnel sur le site de l'Urssaf du Limousin

ARTISTE-AUTEUR

Tutoriel de création de n°SIRET



TADALAIDE

TADA T'ACCOMPAGNE

Tu as suivi le tutoriel mais tu n'es pas à l'aise avec certaines terminologies ?
Tu voudrais comprendre plus en profondeur les implications de certaines des options qui te sont données ?

Tada te propose 2 options :

→ le rendez-vous individuel — €80

Du sur mesure de A à Z pour t'assurer un début sans accroc. On remplit le formulaire avec toi, on fait un point sur tes activités et la pertinence de ce régime par rapport à ton profil, on te conseille.

<https://www.tada-agency.com/prendre-rdv/>

→ le kit de début d'activité — €35

Un kit pour accompagner la création de ton statut, avec des modèles de documents (factures, cession de droits d'auteurs), des explications sur les activités autorisées, des tutoriels et tout ce qu'il faut pour bien commencer.

<https://tadacademie.podia.com>